

Ref : CA2021/23

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE SÉCURITÉ  
DES SYSTÈMES D'INFORMATION (PSSI) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
ET DES TROIS CHARTES PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA PSSI**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 mars 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants,  
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

➤ Entendu l'exposé de M. Morel, responsable de la sécurité informatique (RSSI) de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE** d'approuver la nouvelle politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'Université Bordeaux Montaigne et les trois chartes qui lui sont associées, telles que présentées dans les documents annexés à la présente délibération.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 mars 2021.

Membres présents	<b>24</b>
Membres représentés	<b>7</b>
Abstention (s)	<b>0</b>
Votants	<b>31</b>
Blanc(s) ou nul(s)	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>31</b>
Pour	<b>31</b>
Contre	<b>0</b>

Le Président,




Lionel LARRÉ.

Publié le :

**30 AVR. 2021**

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le :

**12 AVR. 2021**